



1 septembre 2020

Cahier des charges des Finales de Ligue Carambole LBIF

I. Rôles

La Commission Sportive de la LBIF attribue la Finale à un Club organisateur qui prête ses locaux et son matériel, se charge de l'organisation, participe et fournit un Directeur de jeu dont le rôle est défini à l'article 6.1.06 du Code Sportif National.

La Finale reste à tout moment sous l'autorité de la Commission Sportive de la LBIF.

La Commission Sportive de la LBIF envoie au Club organisateur la liste des joueurs qualifiés pour disputer la Finale. Elle peut jusqu'au dernier moment modifier cette liste en fonction des nécessités.

Le Comité Directeur de la LBIF dote chaque Finale d'un Délégué officiel chargé notamment de veiller à la bonne application du cahier des charges.

La Finale débute par une cérémonie au cours de laquelle le Délégué officiel prononce l'ouverture de la Compétition et rappelle les règles de participation au Championnat de France (engagement à **confirmer par mail à la CS fédérale** par les joueurs qualifiés, nombre de participants, aspects financiers etc.).

La Finale se termine par une cérémonie qui voit l'annonce des résultats techniques par le Directeur de Jeu et la proclamation du Champion de la LBIF par le Délégué officiel qui remet les médailles offertes par la Ligue de Billard d'Ile de France puis prononce la clôture de la Finale.

II. Arbitrage

Les Finales de Ligue sont arbitrées par des Arbitres officiels, en principe deux par table sauf impossibilité à compléter par le responsable de la Commission d'Arbitrage de Ligue (CAL). Les Arbitres Départementaux sont acceptés sous la responsabilité de la Commission d'Arbitrage de Département (CAD) et à condition d'être associé avec un Arbitre de Ligue minimum.

Un mois au moins avant la Finale, le Club organisateur doit consulter son CAD pour la constitution de la liste des Arbitres. Au plus tard 3 semaines avant la finale, le CAD envoie sa liste au CAL qui complètera si besoin (**Il est conseillé d'anticiper ces délais pour faciliter le travail de tous, l'attribution de la finale étant officielle dès l'AG LBIF**). Le CAL envoie la liste des Arbitres retenus au Club organisateur avec la feuille d'émargement des défraiements ; cette liste peut être modifiée à tout moment par le CAL en fonction des nécessités.

La CAL désigne parmi les Arbitres un Directeur d'Arbitrage en charge de tout ce qui concerne l'arbitrage et qui décidera en accord avec le Directeur de Jeu des tours d'arbitrage. Tous les Arbitres ayant officié sur la Finale seront indemnisés à l'issue de la compétition par virement par le Trésorier de la LBIF en application de ses dispositions financières dès la réception de la feuille de défraiement émargée et signée par le Délégué LBIF qui est chargé de l'envoi par mail avec les justificatifs. Les arbitres pourront choisir de signer un abandon de frais qui sera transmis au Trésorier avec la feuille d'émargement.

III. Obligations du Club organisateur

Le Club organisateur doit fournir : Le Directeur de Jeu, des marqueurs équipés de tableaux et de feuilles de marque. Un tableau récapitulatif de la Compétition mis à jour après chaque tour pour permettre aux joueurs et au public de suivre le déroulement de la Finale LBIF, des étiquettes portant le nom des Joueurs pour les tableaux de marque, le matériel nécessaire pour essuyer les billes, les tapis et assurer le marquage éventuel des billards, un râteau, un marchepied, des sièges, de l'eau à volonté et des gobelets pour Joueurs et Arbitres. La salle où se déroule la Finale doit être réservée à cet effet. Toutefois il est admis la tenue simultanée de plusieurs compétitions à condition que les conditions de jeu ne soient pas perturbées.

IV. Principes d'organisation des tours de jeu

Finale à 8 joueurs : **1 journée** convocation 08h00
(2 poules de 4) cérémonie d'ouverture 08h20
(4 tables) début de l'échauffement 08h30.

Uniquement aux jeux avec Quilles

3 tours de jeu le matin *pause repas : durée 1h30*
2 tours de jeu l'après-midi. ► (ou l'inverse)

Finale à 6 joueurs : **1 journée** convocation 08h00
(Poule unique) cérémonie d'ouverture 08h20
(3 tables) début de l'échauffement 08h30.

3 tours le matin *pause repas : durée 1h30*
2 tours l'après-midi. ► (ou l'inverse)

Finale à 4 joueurs : **1 journée** convocation 09h00
(Poule unique) cérémonie d'ouverture 09h20
(2 tables) début de l'échauffement 09h30.

(1) 2 tours le matin *pause repas : durée 1h30*
(2) 1 tour(s) l'après-midi. ► (ou l'inverse)

En dehors de ces dispositions, le Code Sportif National s'applique intégralement. Toute dérogation à ce cahier des charges doit obtenir préalablement l'accord de la Commission Sportive de la LBIF ou du Délégué officiel pour les changements de dernière minute.

Nota : L'organisation de ces compétitions impliquant la responsabilité de la LBIF., il est rappelé au Club organisateur l'obligation absolue de faire respecter le décret de loi n°2006-1386 entré en vigueur le 01 février 2007 et portant sur l'interdiction de fumer dans tous les locaux du Club.

La consommation d'alcool et l'utilisation de la cigarette électronique sont interdites aux joueurs, arbitres et responsables durant la durée de la compétition.

Ces dispositions sont faites pour encadrer au minimum. Toute manifestation supplémentaire de convivialité ou de communication sera la bienvenue.

Secrétariat Général LBIF.